

Arrêté n° DK-I24-0426

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,
Vu l'avis favorable du Département du Pas de Calais en date du 17 avril 2024
Vu la demande de la société Eiffage en date du 03 avril 2024 **afin d'exécuter des travaux de reprise des déformations en chaussée pour le compte de Département du Nord sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 24 avril 2024 et le 27 avril 2024, la circulation des véhicules sera interrompue durant 1 jour sur la route départementale 300 entre les PR 0 + 337 et 0 + 14¹ sur le territoire **de la commune de HOLQUE.**

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de type B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens HOLQUE vers EPERLECQUES (PdC) :

Bretelles 930001 sur la commune de : HOLQUE
Route départementale 3B sur la commune de : HOLQUE
Route départementale 3 sur les communes de : HOLQUE, WATTEN
Route départementale 213 sur la commune de : WATTEN
Route départementale 207BI sur la commune de : WATTEN.
Route départementale 207 sur la commune de : EPERLECQUES (PdC)
Route départementale 300 sur la commune de : EPERLECQUES (PdC).

Pour les usagers utilisant le sens EPERLECQUES (PdC) vers HOLQUE :

Route départementale 300 sur la commune de : EPERLECQUES (PdC)
Route départementale 207 sur la commune de : EPERLECQUES (PdC)
Route départementale 207BI sur la commune de : WATTEN
Route départementale 213 sur la commune de : WATTEN
Route départementale 3 sur les communes de : HOLQUE, WATTEN
Route départementale 3B sur la commune de : HOLQUE
Bretelles 930001 sur la commune de : HOLQUE.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

¹Coordonnées GPS: RD0300 de 50.844,2.207 à 50.841,2.206

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de nuit entre 21h00 et 07h00.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de DUNKERQUE,
M. Le maire de la commune de HOLQUE,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DUNKERQUE,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DES FLANDRES,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 17 avril 2024
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

Situation des travaux



Déviations

Déviations pour les usagers utilisant le sens HOLQUE vers WATTEN:

